

## Communiqué à la presse sur la grippe A(H1N1)

Dans le cadre de leur rapport sur la Mutation des Virus et la Gestion des Pandémies, M. Jean-Pierre Door, Député et Mme Marie-Christine Blandin, Sénatrice, ont organisé le mardi 1<sup>er</sup> décembre une audition publique de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur le thème « Face à la grippe A(H1N1) et à la mutation des virus, que peuvent faire chercheurs et pouvoirs publics ? ».

Cette audition publique a permis d'aborder deux questions : Comment peut-on ralentir la propagation des virus ? Comment peut-on garantir les bons choix dans la lutte contre des virus potentiellement dangereux ?

La première question a été traitée au cours de deux tables rondes : l'une avait pour objectif d'entendre l'exposé des moyens scientifiques de freiner la pandémie, l'autre de questionner la vaccination en tant que solution barrière et en tant que prévention ou précaution individuelle.

Il est apparu au cours des débats qu'il existe des moyens pour freiner la pandémie : les vaccins en font partie, même si leur efficacité n'est pas totale, même si des questions subsistent sur leur composition, leurs effets secondaires éventuels, ou sur leur mode de production. Les effets du seul médicament antiviral efficace étant limités et conditionnés par une administration précoce, la vaccination a été présentée par la plupart des virologues, comme la meilleure et la seule solution, celle-ci restant volontaire.

Dans la population, des doutes subsistent sur sa pertinence dans une situation où le virus, certes dangereux, est moins contagieux que prévu.

Des cas graves, parfois mortels, caractérisent le type de grippe A(H1N1) et leur apparition chez des personnes ne présentant pas de risque particulier reste inexpliquée. Les enfants, les jeunes adultes, les femmes enceintes, les asthmatiques doivent se prémunir. Les scientifiques ne parviennent pas à expliquer par ailleurs pourquoi la grippe atteint telle ou telle personne.

La deuxième question a, elle aussi, fait l'objet de deux tables rondes portant sur l'action des pouvoirs publics et des gestionnaires des pandémies, et sur les pratiques observées par les acteurs de terrain, les praticiens et les citoyens.

Contrairement à ce qui s'était passé lors de la grippe aviaire, les choix des autorités sanitaires ont été transparents, mais non débattus. Ils ont essentiellement pour but d'écrêter le pic attendu de la grippe, afin d'éviter la multiplication des cas graves, l'embouteillage du système de santé et la désorganisation de notre société. Certaines des mesures mises en place pour organiser la campagne de vaccination sont contestées par les professionnels de santé qui n'ont pas été associés à leur définition et à leur mise en œuvre. Les médecins souhaitent par exemple pouvoir, sur la base du volontariat, vacciner eux-mêmes leurs patients. La campagne de vaccination en aurait, disent-ils, été facilitée, et des patients sensibles mieux repérés.

La communication sur la grippe et sur la vaccination devrait être organisée différemment, dans un contexte marqué par le développement des blogs sur Internet et l'intense croisement d'informations non hiérarchisées, qui vont de la culture scientifique partagée à la circulation des rumeurs. Les acteurs de terrain, les professions médicales, les élus doivent être associés à une communication apaisée. Il faut créer en effet les conditions d'un débat raisonné. Un bilan devra être tiré de la gestion par le Ministère de la Santé et par le Ministère de l'intérieur du plan national de prévention et de lutte « Pandémie grippale ». Une inflexion des mesures envisagées pourrait survenir dès maintenant, tant pour tenir compte de la spécificité de la grippe actuelle, qui n'est pas de même nature que la grippe aviaire, que pour favoriser des ajustements suite à l'observation d'incidents.

Un rapport retracera, d'ici la fin de l'année, ces débats qui ont été très riches entre parlementaires, professeurs de médecine, chercheurs, réseaux de médecins, syndicats et représentant des autorités sanitaires : Ministère de la Santé, Institut de veille sanitaire, Etablissement de Préparation et de Réponse aux Urgences Sanitaires, ainsi que les regards croisés du terrain. Cette étape participera au rapport global que mènent les deux parlementaires durant cette pandémie.

N.B. Les rapporteurs peuvent être joints aux adresses suivantes :

Mme Marie-Christine Blandin à [mcblandin@nordnet.fr](mailto:mcblandin@nordnet.fr)

M. Jean-Pierre Door à [doorjp@wanadoo.fr](mailto:doorjp@wanadoo.fr)